

Arrête :

Article unique. - Sont approuvées, les modifications introduites sur le règlement du conseil du marché financier, relatif à l'appel public à l'épargne, annexées au présent arrêté.

Tunis, le 7 avril 2001.

*Le Ministre des Finances*

**Taoufik Baccar**

*Vu*

*Le Premier Ministre*

**Mohamed Ghannouchi**

**MINISTERE DES FINANCES**

**NOMINATIONS**

**Par décret n° 2001-810 du 7 avril 2001.**

Monsieur Abdelkhalek Turki est nommé contrôleur des finances de troisième classe au ministère des finances à partir du 12 janvier 2001.

**Par décret n° 2001-811 du 7 avril 2001.**

Monsieur Ammar Hamdi est nommé contrôleur des finances de troisième classe au ministère des finances à partir du 12 janvier 2001.

**Arrêté du ministre des finances du 7 avril 2001, portant visa des modifications introduites sur le règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne.**

Le ministre des finances,

Vu la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier et notamment son article 31,

Vu l'arrêté du 17 novembre 2000, portant visa du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne,

Vu la lettre du conseil du marché financier en date du 28 février 2001.